



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N° 2013-149 du 10 décembre 2013

**OBJET : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la
réhabilitation du stock de mâchefers du Pilon – Avenant
de transfert**

Rapporteur : M. Pierre LEROY

Le 10 décembre 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 04 décembre 2013 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 28 (jusqu'à la délibération n°2013-149)
29 (de la délibération n°2013-150 à la délibération n°152)

Nombre de pouvoirs : 5 (jusqu'à la délibération n°2013-149)
4 (de la délibération n°2013-150 à la délibération n°152)

Votants : 33

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, M. Mohammed DJEFFAL, Mme Marie MARCHELLO, Mme Marie-Hélène PONSART, Mme Renée PETELET, M. Claude JIMENEZ, Mme Mireille FABRE, M. Bruno DAVANTURE, M. Christian FERRUS, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Guy HERMITTE (à partir de la délibération 2013-150), M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Avait donné pouvoir : M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
M. Roger GUGLIOMETTI à M. Pierre BOUVIER
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2013-149)
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY

Etaient excusés : Mme Catherine VALDENNAIRE et M. Thierry DUCURTIL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'opérations visant à la fermeture et/ou à la réhabilitation des décharges municipales de manière à satisfaire aux prescriptions du schéma départemental d'élimination des déchets ménagers ;

Considérant la délibération n° 2008-106 du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2008 approuvant la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du stock de mâchefer du lieu-dit « Le Pilon » ;

Considérant le contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du stock de mâchefer du lieu-dit « Le Pilon » notifié à l'entreprise SAUNIER et Associés en date du 29 mai 2009 ;

Vu, l'arrêt du tribunal de Nanterre statuant en matière commerciale, par jugement en date du 30 juillet 2013, ordonnant la cession de certains actifs de la Sté. SAUNIER & Associés à la Sté SAUNIER INFRA.

Considérant que la société SAUNIER INFRA, afin de poursuivre sa mission, sollicite l'accord de la collectivité pour la passation d'un avenant de transfert relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du stock de mâchefers du lieu-dit « Le Pilon » de la Société SAUNIER & Associés à la société SAUNIER INFRA.

Considérant que la société SAUNIER INFRA dispose des moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation dudit marché.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Approuve le projet d'avenant n°1 de transfert joint en annexe;
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Alain FARDELLA.



Date affichage : 13 DEC. 2013